val d'oise
le département

La Présidente

Cergy, le 26 JAN. 2021

DJPS – Mission sécurité

D21-DJPS-0002

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Conseiller départemental

Affaire suivie par : Quentin DEGRAVE
tél : 01 34 25 14 33
courriel : quentin.degrave@valdoise.fr

Monsieur le Conseiller départemental, cher Collègue,

Comme vous le savez, le Conseil départemental mène une politique volontariste en matière d'égalité femmes-hommes depuis plusieurs années, avec notamment l'adoption le 20 décembre 2019, d'une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes pour la période 2020-2023.
L'un des axes forts de cette nouvelle stratégie est la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, dans la continuité de l'engagement volontariste du Département sur cette thématique depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle le Département a souhaité s'engager aux côtés des services de l'Etat et des acteurs associatifs sur ce sujet majeur, qui touche particulièrement notre territoire, en signant le 25 novembre 2020 le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes piloté par la Préfecture. L'engagement du Département dans le cadre de ce plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le cadre de la stratégie présentée en Assemblée Départemental puisqu'il en constitue l'un des objectifs prioritaires (objectif n°5 de l'axe n°2 concernant la lutte contre les violences faites aux femmes).

Ce plan piloté par les services de l'Etat est issu de la démarche engagée par la Préfecture suite au lancement au niveau national du Grenelle sur les violences conjugales en septembre 2019. Le Département s'est engagé activement aux côtés de la Préfecture, du Parquet et du TGI de Pontoise dans le cadre des travaux du Grenelle avec l'organisation de plusieurs groupes de travail thématiques: la mise à l'abri, la protection, les enfants co-victimes et enfin les réseaux, la formation et la veille.

Le travail réalisé, qui intègre les conclusions du Grenelle national, débouche sur la formalisation d'un plan départemental 2020-2022 constitué de 23 actions organisées autour de quatre axes : l'accueil et la protection dans le cadre de la chaîne pénale, la prise en charge sociale, les enfants co-victimes et la formation et les réseaux d'acteurs. Il est notamment prévu dans le cadre de ce plan départemental que le Département pilote plus particulièrement l'axe sur les enfants co-victimes.

Concernant ensuite le plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes, lié à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 à laquelle vous faites référence, nous avons bien prévu de nous mettre en conformité avec les nouvelles dispositions législatives. Ce plan doit être élaboré à l'occasion des lignes directrices de gestion, mais la crise sanitaire ne nous a néanmoins pas permis de mener à bien les négociations avec les représentants syndicaux dans les délais impartis. Afin de ne pas adopter des lignes directrices a minima, qu'il aurait fallu renégocier d'ici quelques mois, nous avons choisi de décaler leur adoption au premier trimestre 2021.

Soyez néanmoins assuré qu'un travail approfondi est notamment engagé sur :

- la révision du barème des critères d'avancement de grade et de promotion interne ;
- la lutte contre le plafond de verre, en agissant sur les biais au recrutement et la formation, mais aussi les entretiens de carrière ;
- l'intégration de mesures de réduction des écarts de rémunération à la prospective financière ;
- le renforcement du télétravail.

De plus, d'autres actions figurent dans la stratégie adoptée en décembre 2019 et font l'objet d'un groupe de travail transversal entre les différents services concernés avec notamment la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, le travail sur les représentations et la mixité des métiers ou encore l'actualisation du règlement des congés (qui pourra également comporter des mesures favorisant l'égalité professionnelle).

Je peux vous assurer de mon implication constante pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre Institution ainsi que la protection, à tous les niveaux, des femmes victimes de violences et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, Cher Collègue, ma considération la meilleure.

Marie-Christine CAVECCHI

Conseil général du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
fax : 01 34 25 33 00
xxxxxxxxxxxxxxxxxxx@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val d'oise
le département

val d'oise
le département

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal

A20-0007248
17/12/2020

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 18 décembre 2020

Réf – JPM/OS/2020/0219

Madame la Présidente,

Vous le savez, les conseillers départementaux socialistes et apparentés sont particulièrement sensibles aux combats et aux actions mises en place tendant à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la fin des violences intrafamiliales ou dont les femmes sont l'objet.

La presse s'est faite l'écho d'une convention que vous auriez signée avec l'Etat le 25 novembre dernier visant à améliorer la prévention, la détection et la sanction des violences faites aux femmes. Nous sommes naturellement favorables à la mobilisation de tous en ce domaine même si nous ne nous souvenons pas d'avoir eu connaissance de cette convention ni de vous avoir donné mandat pour la signer.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous en transmettre un exemplaire afin que nous puissions nous faire une idée de sa portée et de sa pertinence.

Nous constatons par ailleurs que le conseil départemental ne s'est pas mis en conformité avec la législation concernant le plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes que nous aurions dû, aux termes de la loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019, adopter pour une transmission aux services de l'Etat avant le 1er mars 2021.

Je vous remercie de m'indiquer les dispositions que vous entendez prendre pour respecter la législation et mettre en place un véritable plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

val d'oise
le département

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal

A20-0007248
17/12/2020

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 18 décembre 2020

Réf – JPM/OS/2020/0219

Madame la Présidente,

Vous le savez, les conseillers départementaux socialistes et apparentés sont particulièrement sensibles aux combats et aux actions mises en place tendant à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la fin des violences intrafamiliales ou dont les femmes sont l'objet.

La presse s'est faite l'écho d'une convention que vous auriez signée avec l'Etat le 25 novembre dernier visant à améliorer la prévention, la détection et la sanction des violences faites aux femmes. Nous sommes naturellement favorables à la mobilisation de tous en ce domaine même si nous ne nous souvenons pas d'avoir eu connaissance de cette convention ni de vous avoir donné mandat pour la signer.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous en transmettre un exemplaire afin que nous puissions nous faire une idée de sa portée et de sa pertinence.

Nous constatons par ailleurs que le conseil départemental ne s'est pas mis en conformité avec la législation concernant le plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes que nous aurions dû, aux termes de la loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019, adopter pour une transmission aux services de l'Etat avant le 1er mars 2021.

Je vous remercie de m'indiquer les dispositions que vous entendez prendre pour respecter la législation et mettre en place un véritable plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr